

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Nagi AKKAOUI qui donne procuration à Madame Claudine LEMETAYER ;
- Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Monsieur Philippe DACKO ;
- Madame Sandra MARTIN qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER ;
- Madame Auriane GEEVERDING qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING.
- Absents : Messieurs Vincent YANNOU et Loïc MARTIN (arrivée à 20h10).

Madame Claudine LEMETAYER a été nommée secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soit ajouté un point à l'ordre du Jour :

- Complément de facturation pour Assurances Dommages Ouvrages marché de travaux Agence postale et logement suite à décompte définitif.

Le Conseil accepte à l'unanimité que cette question soit traitée.

### **ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DU 21 JUILLET, 22 AOÛT et 25 AOÛT 2017**

Le conseil municipal procède au vote et approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

### **FIXATION DU TARIF DE L'EAU 2017-2018** (Arrivée de Monsieur Loïc MARTIN)

Au vu des importants travaux à réaliser (travaux d'extension du réseau d'eau sur l'avenue Charles de Gaulle, élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable, remplacement de compteurs, mise aux normes de la station etc...), le Maire propose une augmentation de 10% du m3 d'eau consommé et rejeté.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Présents : 10      Nombre de votants : 14      Suffrages exprimés : 12

Pour une augmentation de 10% : 12 voix pour et 2 contre.

Le conseil décide,

A la majorité des voix exprimées d'augmenter de 10% le prix actuellement de 0.720€ HT le m3 consommé et rejeté, soit 0.792€ HT ;

A l'unanimité des voix exprimées (pour : 12 - contre 2) d'augmenter également le prix d'eau consommé par les agriculteurs pour leurs traitements en le fixant à 1.309€ l'hectare hors taxes.

A l'unanimité des voix exprimées (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1) de maintenir les prix de location pour les compteurs de diamètre Ø15 ou 20 à 10€ HT.

Le prix annuel de location des autres compteurs de diamètres restent identiques à ceux définis dans la délibération du 14 avril 2010 à savoir :

Ø 35 : 15.24€ HT

Ø 40 : 20€ HT

Ø 65 : 46€ HT

Ces tarifs s'appliqueront sur la prochaine facturation qui couvrira la période de consommation du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018.

D'autre part, au vu des articles L.1611-5 et L.1611-1 du CGCT, et du respect du cadre réglementaire de la comptabilité publique, il est décidé que toute facture liée à la consommation d'eau potable sera d'un montant minimum de 15€.

### **VENTE DU BIEN IMMOBILIER COMMUNAL DE « LA POSTE » : CHANGEMENT D'ACQUE-REUR**

Lors de la réunion du 21 juillet 2017 le conseil a accepté l'offre d'achat du bâtiment communal sis 20 rue Thénard de Madame Sophie LEVEL pour un montant de 95 000€ net vendeur. Madame LEVEL s'étant rétractée depuis, le Maire fait part au conseil d'une nouvelle offre d'achat d'un montant de 95 000€ net

vendeur de Monsieur Sébastien SIMEON, demeurant à PLAISIR (78370). Le conseil donne son accord et confie à Maître AUDEUX, Office Notarial de Sergines l'établissement des futurs actes notariés.

**TRAVAUX DE DEMOLITION DU BATIMENT DU CHEVAL BLANC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE AU TITRE DE L'OPERATION « VILLAGES DE L'YONNE »**

Suite à la décision du conseil du 11 juillet 2017 de démolir le bâtiment communal de l'Hôtel du Cheval Blanc, le Maire informe le conseil qu'après renseignements pris auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, les travaux effectués pourraient bénéficier d'une aide de 30% au titre de l'opération « Villages de l'Yonne », soit une subvention de 7 500€. Le conseil donne son accord.

**CONVENTION CADRE ENTRE LA CCYN ET LA COMMUNE DE SERGINES SERVICE URBANISME MUTUALISE : AVENANT FINANCIER POUR PARTICIPATION COMMUNALE 2017**

La décision est reportée au prochain conseil.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOUCHON : ENTREPRISE RETENUE ET ENGAGEMENT DES TRAVAUX**

L'entreprise COLAS est retenue pour réaliser les travaux de desserte des réseaux d'eau potable, eaux usées et voirie du lotissement du Bouchon pour un montant après négociation de 98 000€ HT.

**DEMANDE DE LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL**

Le conseil accepte de louer le garage municipal n°2 à Monsieur FROMONT Nicolas, à compter du 15 août 2017, moyennant un loyer mensuel de 27.40€.

**RESILIATION DU BAIL DU LOGEMENT N°6 AU 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail de Monsieur Julien SCHWARTZ pour le logement n°6 sis 3 rue de l'Hôtel de ville à compter du 15 novembre 2017.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSISTANCE ET D'HEBERGEMENT DU LOGICIEL PMB POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Le conseil accepte le renouvellement du contrat d'assistance et d'hébergement du logiciel PMB pour la bibliothèque la bibliothèque d'un logiciel de gestion dénommé PMB d'un montant annuel de 833.40€ TTC.

**ACCEPTATION DE DONS DE PARTICULIERS AU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil accepte le don de deux administrés pour le prêt de tables et bancs de la commune, pour un montant total de 60€, qui seront encaissées au budget communal.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au conseil qu'à la demande de la mairie, l'Association pour la promotion du patrimoine a tenu le bar au foyer rural à l'occasion du Forum des Associations. Le Maire souhaite verser une subvention complémentaire de 70€ pour l'année 2017 à l'association pour l'indemniser de certains frais occasionnés.

Il en est de même pour l'Association Sportive de Sergines (Football) qui a tenu le bar lors du feu d'artifice du 13 juillet au terrain de sports. Monsieur le Maire rappelle également au conseil que le stade de football reste éclairé le soir en été jusqu'à 23h00 pour permettre aux jeunes de l'utiliser. L'Association Sportive prenant en charge les coûts d'électricité liés à l'éclairage public, le maire propose d'indemniser l'association et de lui verser une subvention complémentaire 2017 de 800€.

Le conseil donne son accord pour le versement des deux subventions.

D'autre part, face au bilan très lourd des destructions liées à l'ouragan Irma dans les Caraïbes, le Conseil Municipal souhaite venir en aide aux populations sinistrées et répondre à l'appel aux dons des associations humanitaires. Le conseil procède au vote pour l'attribution d'un don à la Fondation de France

(Présents : 10 Votants : 14 Don d'un montant de 700€ : 2 voix pour Don d'un montant de 500€ : 12 voix pour).

Il est décidé l'attribution d'un don d'un montant de 500€ à la Fondation de France.

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BILLARD CARAMBOLE POUR DONNER A LA SALLE DE BILLARD LE NOM DE JACQUES POISSON**

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'association Billard Carambole du club de Sergines, qui souhaite donner à la salle de billard, le nom de leur ancien Président, décédé, Monsieur Jacques POISSON. Le conseil donne son accord.

### **FACTURATION A L'ENTREPRISE EUROVIA DE LA CONSOMMATION D'EAU LIEE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR RD 976**

Le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de réfection de voirie de la RD 976, l'entreprise EUROVIA a utilisé de l'eau potable de la commune de Sergines. Il y a donc lieu de lui facturer la quantité prélevée, à savoir 500 m3 d'eau, pour un coût de 601.35€ TTC. Le conseil donne son accord.

### **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

Décision reportée à un prochain conseil.

### **CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE ET NOMINATION D'UN REGISSEUR**

Le conseil décide à l'unanimité des voix exprimées (10 pour et 2 abstentions) de créer une régie de recettes pour les Affaires culturelles (droits d'entrée pour spectacles et manifestations culturelles, buvette et restauration). Un régisseur est désigné : Monsieur Philippe DACKO (régisseur adjoint : Madame Myriame LAURET).

Sont fixés les tarifs suivants pour l'année 2017 : Boissons fraîches 1€50 - Boissons chaudes et eau 1€00

Il est rappelé qu'une représentation théâtrale « Arsenic et vieilles dentelles » est organisée le samedi 7 octobre 2017 dans l'après-midi à l'occasion de la semaine Bleue.

Cette animation sera facturée 600€ auxquels s'ajoutent les frais divers de restauration de la troupe, de publicité et tout autre frais s'y rapportant. La répartition des charges se fera au prorata du nombre de participants entre les communes de Sergines, Compigny, Pailly et Plessis-Saint-Jean.

Une seconde représentation est ouverte au public le soir avec entrées payantes.

Les tarifs sont les suivants : Entrée adultes 10€00 - Entrée 12-18 ans 5€00- Entrée moins de 12 ans 2€00

### **PERSONNEL COMMUNAL : REMPLACEMENT DU CONTRAT AIDE CAE-CUI**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 21 juillet 2017 le conseil a décidé la création d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 28 août 2017 pour pallier à la mise en disponibilité d'un agent d'animation en novembre prochain. L'agent recruté ayant mis fin, durant la période d'essai, au contrat le 15 septembre, il y a donc lieu de créer un nouveau contrat aidé.

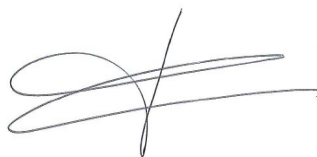
Le conseil décide de créer un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi rémunéré sur la base du SMIC et pour une durée de 35 heures hebdomadaires annualisées durant 12 mois à compter du 25 septembre 2017.

L'agent aura des missions d'ATSEM le matin et sera au service au restaurant scolaire et à la surveillance des enfants durant le temps de pause méridienne ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communaux. Ce contrat bénéficiera d'un taux de prise en charge par l'Etat de 75% sur 24h hebdomadaires.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 13 octobre 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 22h40

Le Maire,



André PITOU